

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Périgueux, le 23 juin 2023

### Opération de démoustication prévue le lundi 26 juin 2023 (à partir de 22h) dans 2 secteurs restreints de la commune de Bergerac

A la suite du signalement d'un cas importé d'arbovirose<sup>1</sup> chez une personne ayant séjourné à Bergerac et revenant d'une collectivité d'outre-mer, une enquête entomologique<sup>2</sup>, réalisée sur les lieux fréquentés par ce patient, a permis d'établir la présence du moustique tigre potentiellement vecteur dans 2 secteurs restreints de la commune de Bergerac (cartes ci-jointes).

Conformément au plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du zika, la mise en œuvre d'une opération de démoustication ponctuelle est donc nécessaire. L'objectif est d'éliminer les moustiques tigres présents dans les lieux fréquentés par le patient, afin d'éviter tout risque de propagation du virus dans l'hypothèse où ils auraient été contaminés en piquant cette personne.

Ce traitement insecticide d'une durée d'environ 1h, est prévu **le lundi 26 juin entre 22 h et 7 h**. Il sera effectué par la société Altopictus. Le moustique tigre, moustique urbain, se déplace peu (il vit dans un rayon de 150 m), ce qui explique le caractère localisé de l'opération de démoustication. Cette opération sera menée la nuit afin de préserver les insectes pollinisateurs.

L'équipe de l'opérateur de démoustication procédera à une pulvérisation d'insecticide depuis la voie publique. Si nécessaire, des traitements plus ciblés effectués à pied seront réalisés. Le produit utilisé lors de ces traitements est pulvérisé à 1 gramme par hectare, un dosage très faible. Il s'agit de la même matière active qui sert à la confection des produits antimoustiques domestiques vendus en pharmacie et dans le commerce.

Avant cette opération, l'opérateur de démoustication a procédé à une information des habitants des secteurs concernés (porte à porte et diffusion de recommandations dans les boîtes aux lettres). Les personnes qui n'ont pas été destinataires de cette information ne sont donc pas dans un secteur concerné.

De manière globale, il est rappelé que le moustique tigre est une espèce invasive et qu'il n'est actuellement pas possible d'envisager son éradication. Les opérations de démoustication permettront de gérer la présence de moustiques possiblement contaminés mais ne sont pas une solution durable pour réduire la nuisance. Seule la suppression des gîtes qui permettent la reproduction du moustique autour du domicile peut avoir un impact sur la nuisance ressentie. Les gîtes larvaires sont principalement de petits volumes d'eau du type seaux, arrosoirs, jouets d'enfant... non abrités, laissés dans le jardin et susceptibles de recueillir de l'eau. Il est rappelé que le moustique tigre ne pond pas dans les zones naturelles de type étangs, ruisseaux, fossés...

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigre. Plus d'information sur le site internet de l'agence régionale de santé : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

#### Contact presse

**ARS Nouvelle-Aquitaine**

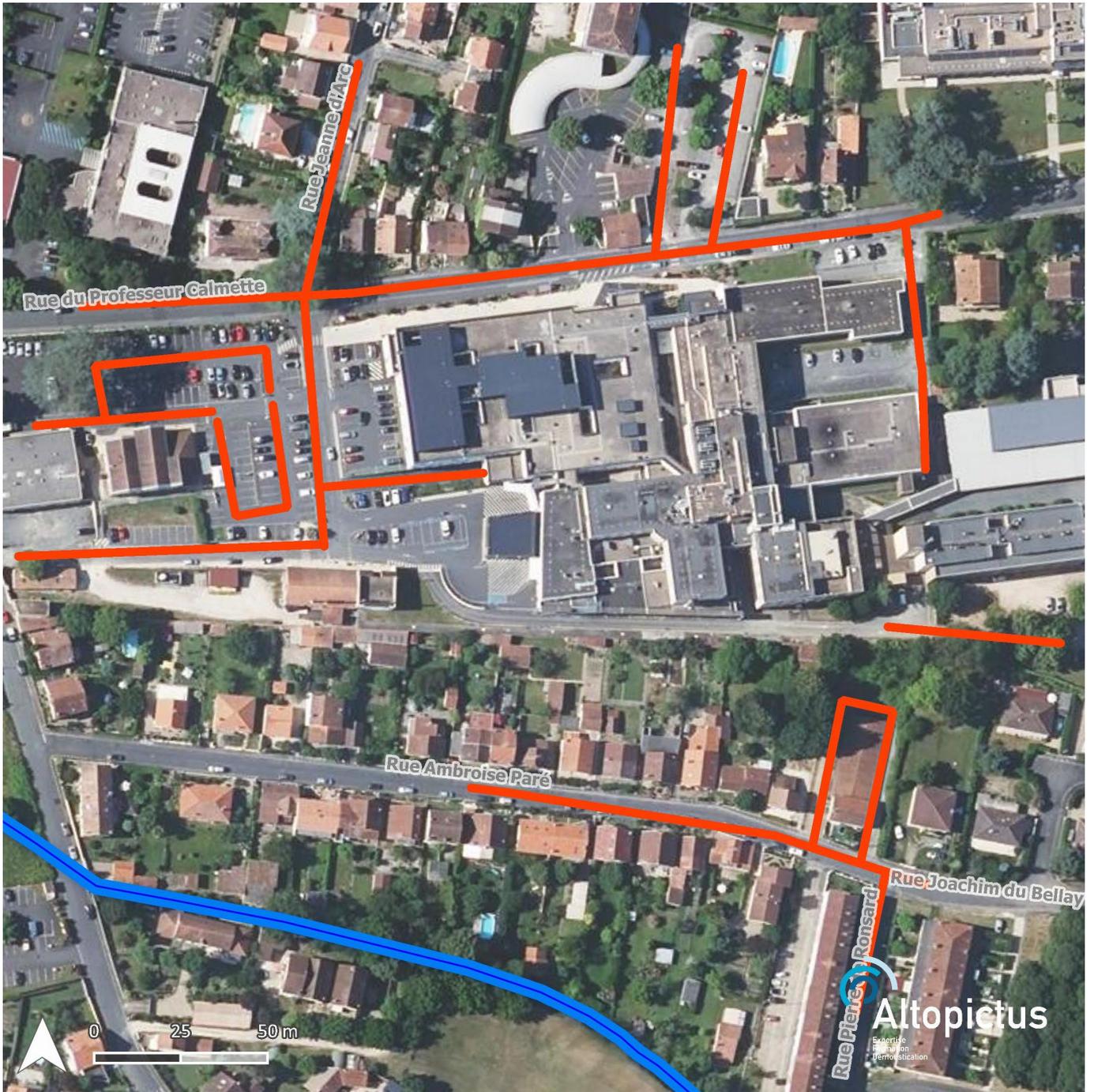
Tel : 06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

<sup>1</sup> Maladie due à un virus du type chikungunya, dengue ou zika qui n'est transmis que par la piqûre de moustiques vecteurs.

<sup>2</sup> Enquête relative aux insectes

1) Secteur du centre hospitalier de Bergerac (les lignes rouges indiquent la portion de la voie publique concernée par le passage du véhicule assurant la démoustication) :



Légende :

Ligne rouge : portion de la voie publique concernée par le passage du véhicule assurant la démoustication.

Ligne bleu : cours d'eau.

2) Secteur Bergerac Nord (les lignes rouges indiquent la portion de la voie publique concernée par le passage du véhicule assurant la démoustication) :



Légende :

Ligne rouge : portion de la voie publique concernée par le passage du véhicule assurant la démoustication.

Ligne bleu : cours d'eau.